

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
En exercice : 49  
Présents : 36  
Pouvoir : 5  
Qui ont pris part  
à la délibération : 41  
Votes exprimés : 41  
POUR : 41  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
10 février 2026  
Date d'affichage :  
10 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé pouvoir à Viviane ROMMENS – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT absent excusé représenté par Geneviève SARTELET – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Jean-Michel SABAN – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT  
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Philippe DESCHAUMES – Gilles SACKEPEY – Clément POINTEAU – Guy GUENIFFEY – Sylvie CHARPIGNON  
Absents : Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES  
MICRO-CRECHE L'EVEIL SEREIN**

Le règlement d'attribution des places pour la micro-crèche a pour objet de présenter de manière claire et transparente les modalités d'attribution des places au sein de la micro-crèche, dans un souci d'équité, de cohérence territoriale et de qualité d'accueil. Afin de mieux gérer la disponibilité des places et d'éviter de bloquer des places non occupées, il est proposé de préciser la procédure de préinscription : les dossiers ne seront présentés en commission que **3 mois avant la date souhaitée d'accueil**.

Le Président propose donc de modifier le règlement intérieur de la commission d'attribution des places à la micro-crèche

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité  
DECIDE de valider la modification proposée au règlement de la commission d'attribution des places à la micro-crèche qui est annexé à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 19/02/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2026

Application agréée E-legalite.com